

CALENDRIER DE LA PROCÉDURE D'ORIENTATION 2020-2021

AU CYCLE 4.2

Remarque : Les modalités des réunions seront définies en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

Événement	Date/période	Remarques
Webinar à l'attention des « nouveaux » enseignants titulaires d'une classe du cycle 4	1 ^{er} octobre 2020	Le webinar « La procédure d'orientation au cycle 4 » s'adresse aux nouveaux enseignants titulaires d'une classe du cycle 4, aux titulaires des cours d'accueil ainsi qu'à tout enseignant intéressé. La présentation sera aussi publiée sur le site https://men.public.lu/fr/fondamental/passage-enseignement-secondaire.html .
Au cours du 1 ^{er} trimestre	Réunion d'information avec la direction de l'enseignement fondamental	La direction organisera une réunion d'information avec les titulaires d'un cycle 4.2 de sa région pour expliquer en détail le déroulement de la procédure.
Réunion d'information pour les parents des élèves du cycle 4.2	À partir du 12 octobre 2020	Convocation par le titulaire de classe, participation du psychologue.
Informations sur les épreuves étalonnées facultatives	À partir du 12 octobre 2020	Envoi par le MENJE.
Congé de la Toussaint (31.10.2020 – 8.11.2020)		
Épreuves étalonnées facultatives	À partir du 9 novembre 2020	Il revient au titulaire de classe d'administrer ces épreuves. Leur passation est facultative.
Notification des élèves ayant droit à un aménagement raisonnable	Jusqu'au 20 novembre 2020 au plus tard	Signaler les élèves ayant droit à un aménagement raisonnable au directeur régional qui en informera les responsables du SCRIPT.
4 ^e échange individuel entre le titulaire de classe (représentant de l'équipe pédagogique) et les parents	Décembre 2020	Entretien sur base du bilan intermédiaire. L'offre scolaire est présentée en intégralité sur le site www.mengschoul.lu .
Vacances de Noël (19.12.2020 – 3.1.2021)		
Participation des élèves aux journées ORIKA	À partir du 2 ^e trimestre	Organisation par le titulaire de classe en collaboration avec la direction du lycée attribué.
Intervention en classe du psychologue	Janvier/février 2021	Interventions organisées par le CePAS. Intervention du psychologue à la demande des parents.
Congé de Carnaval (13.2.2021 – 21.2.2021)		
Épreuves communes	11 et 12 mars 2021	Allemand - parties 1 et 2
	15 et 16 mars 2021	Mathématiques - parties 1 et 2
	18 et 19 mars 2021	Français - parties 1 et 2
	23 mars 2021	Allemand - partie 3 (production libre)
	25 mars 2021	Français - partie 3 (production libre)
Vacances de Pâques (3.4.2021 - 18.4. 2021)		
Envoi des résultats des épreuves communes	À partir du 19 avril 2021	Envoi groupé par le MENJE aux enseignants.
5 ^e échange individuel entre le titulaire de classe (représentant de l'équipe pédagogique), le psychologue* et les parents. * Si les parents ont opté pour son intervention.	Dès réception des résultats et à partir du 21 avril 2021	Échange (d'une durée de +/- 20 min.) sur base <ul style="list-style-type: none"> des résultats des épreuves communes ; des résultats scolaires consignés dans la version numérique du bilan intermédiaire ; le cas échéant, des résultats aux tests réalisés par le psychologue si les parents ont opté pour son intervention ; des productions montrant la progression de l'élève au cours du quatrième cycle, c'est-à-dire au moins 1. quatre productions écrites en langue française dont

		<p>deux productions écrites libres ;</p> <p>2. quatre productions écrites en langue allemande dont deux productions écrites libres ;</p> <p>3. quatre productions incluant tous les domaines de développement et d'apprentissage des mathématiques ;</p> <p>4. deux productions du domaine des sciences naturelles et humaines ;</p> <p>5. deux créations artistiques dont un dessin ;</p> <p>6. un autoportrait rédigé dans une des trois langues scolaires au choix de l'élève.</p>
Allongement de cycle (éventuel)	Lors du 5 ^e échange et jusqu'au 5 mai 2021 au plus tard	<p>La décision sur l'allongement de cycle doit être communiquée aux parents de l'élève selon les dispositions de l'article 14 du <i>Rgd du 11 janvier 2017 déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7^e de l'enseignement secondaire</i>. La décision est prise au terme de la procédure d'allongement valant pour tous les cycles de l'enseignement fondamental.</p> <p>En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès du directeur de région qui statue endéans 15 jours.</p>
Envoi des formulaires	À partir du 10 mai 2021	Envoi groupé par le MENJE aux enseignants.
Congé de la Pentecôte (22.5.2021 – 30.5.2021)		
6^e échange individuel entre le titulaire de classe (représentant de l'équipe pédagogique) et les parents: entretien d'orientation et décision d'orientation	Entre le 31 mai et le 7 juin 2021 au plus tard	<p>Au 6^e échange individuel, le bilan de fin de cycle s'ajoute aux documents énumérés pour le 5^e échange. Les parents consultent la totalité du dossier avant la prise de décision.</p> <p>Les parents et le titulaire, en tant que représentant de l'équipe pédagogique, ont un entretien d'orientation dans lequel ils prennent une décision d'orientation commune. Ils constatent soit un accord, soit un désaccord concernant l'orientation de l'élève.</p> <p>La décision est actée moyennant un formulaire électronique et transmise aux parents séance tenante.</p>
Saisine de la commission d'orientation en cas de désaccord	Pour le 7 juin 2021 au plus tard	En cas de désaccord, le titulaire de classe et les parents adressent conjointement au président de la commission concernée le formulaire actant le désaccord.
Envois des convocations à la commission	Pour le 8 juin 2021 au plus tard	Le président de la commission coordonne l'ensemble des opérations d'orientation de la commission et convoque les membres permanents et invités par écrit au moins huit jours ouvrables avant la séance de la commission.
Consultation des dossiers	À partir du 10 juin 2021	Les membres des commissions d'orientation consultent les dossiers dans les locaux de la direction de l'enseignement fondamental concernée.
Commissions d'orientation	Du 18 juin au 24 juin 2021	La commission d'orientation évalue la situation de l'élève et prend une décision d'orientation. Un secrétaire administratif acte la décision moyennant un formulaire type. Le formulaire est remis aux parents et au titulaire de l'élève.
Inscription en classe de 7^e	Du 25 juin au 2 juillet 2021	<p>Les parents transmettent une copie de la décision d'orientation ainsi que le dossier d'évaluation comportant uniquement les bilans de fin de cycle au directeur du lycée concerné.</p> <p>Le titulaire de classe doit remettre le dossier d'évaluation aux parents de l'élève avant le 25.6.2021. Dans ce dossier sont regroupés notamment les bilans intermédiaires et les bilans de fin de cycle.</p>
Vacances d'été (16.7.2021 – 14.9.2021)		